

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 25 juin 2019

Présentation de l'audit externe sur les conditions de mise en œuvre de la feuille de route au conseil de surveillance

L'audit externe examine et consolide le plan d'action mis en place par la Société du Grand Paris en 2018 pour répondre à la feuille de route du gouvernement

L'audit externe sur les conditions de mise en œuvre de la feuille de route gouvernementale du 22 février 2018 du Grand Paris Express réalisé par le cabinet PwC, à la demande conjointe du conseil de surveillance et du directoire de la Société du Grand Paris, a été présenté au conseil de surveillance qui s'est réuni ce jour. Lancé à la fin de l'année 2018, cet audit pose plusieurs constats objectifs importants qui confirment les analyses et les orientations prises par la Société du Grand Paris depuis plusieurs mois. **La Société du Grand Paris va poursuivre les actions engagées et bâtir un plan d'actions complémentaires pour le mois de septembre 2019.**

Le rapport ne remet pas en cause le calendrier de réalisation du Grand Paris Express voulu par le Premier ministre avec 2030 comme date de mise en service de la totalité du réseau. Il met en exergue les contraintes et les risques auxquels l'entreprise doit faire face pour assurer la livraison des lignes dans les conditions annoncées, notamment la complexité du contexte géotechnique et les défis immenses induits par la réalisation du Grand Paris Express dans un environnement urbain parmi les plus denses du monde.

Les auditeurs soulignent les conséquences liées aux moyens insuffisants accordés à la Société du Grand Paris depuis sa création et jusqu'en 2018 pour accomplir pleinement sa mission de maître d'ouvrage. Pour se remettre à niveau et répondre aux exigences et à la complexité de ce projet hors normes, le gouvernement et le législateur ont décidé de rehausser le plafond d'emplois de la Société du Grand Paris dans le cadre de la loi de finances 2019. Ainsi, la Société a déjà pu recruter 100 nouveaux collaborateurs depuis le début 2019 et s'est donnée pour objectif 100 postes supplémentaires d'ici la fin de l'année. La Société du Grand Paris a mis en place un plan de recrutement qui prévoit de multiplier les effectifs par 2,5 à horizon 2021, soit 400 à 500 recrutements nets. De surcroît, la nouvelle organisation mise en place par le directoire permettra à l'entreprise d'agir en véritable société de projet et d'assurer les transversalités nécessaires pour garantir la sécurité et la performance du futur réseau.

Le rapport d'audit souligne aussi la pertinence du choix de réaliser les lignes 15 Ouest et 15 Est sous le régime de la conception-réalisation pour tenir l'échéance d'une mise en service intégrale du réseau d'ici à 2030. Sur ce point, l'audit qualifie de condition indispensable la définition des programmes techniques le plus en amont possible, confirmant la volonté de la Société du Grand Paris d'associer dès aujourd'hui les collectivités territoriales concernées afin de disposer d'un programme partagé avant le lancement des procédures d'appel d'offre.

Contacts presse:

Société du Grand Paris : Jérémy Huppenoire - jhuppenoire.quai3@societedugrandparis.fr - 06 34 47 16 18

Guy-Arnaud Behiri - gbehiri.quai3@societedugrandparis.fr - 06 98 82 79 40

Les auditeurs pointent le risque important lié à la capacité des entreprises de travaux publics et d'ingénierie de conduire le projet, notamment face à la mise en œuvre concomitante d'autres grands projets en Île-de-France. Un risque identifié par la Société du Grand Paris qui travaille d'ores-et-déjà au sourcing des expertises et à l'ordonnancement de ses calendriers d'appels d'offre, en lien avec les fédérations professionnelles et avec les entreprises. L'objectif est de donner le maximum de visibilité à tous les acteurs afin qu'ils puissent mobiliser les ressources nécessaires pour répondre aux marchés liés au Grand Paris Express.

Enfin, la Société du Grand Paris, Île-de-France Mobilités et RATP-GI sont alertés sur la désignation tardive de l'opérateur de transport. La Société du Grand Paris partage la nécessité de préparer les mises en service des différentes lignes de façon coordonnée.

Une réflexion partenariale est amorcée et doit être renforcée pour imaginer le dispositif permettant d'anticiper les besoins des futurs opérateurs dans la conception.

Décision relative aux interconnexions des lignes 15 Sud et 15 Est

Le Premier Ministre a demandé à la Société du Grand Paris de mettre en œuvre un plan d'optimisation du coût global du projet. Le sujet des investissements nécessaires aux connexions entre les lignes 15 Est et 15 Sud a été identifié dans ce cadre.

Très rapidement le constat a été fait que le sujet dépassait largement la question financière.

Face à l'urgence de traiter ces sujets avant le lancement des marchés de la ligne 15 Est, la Société du Grand Paris a décidé le lancement d'une concertation sous l'égide d'un garant indépendant ; les débats ont été alimentés par la participation d'un collège composé d'experts des transports comportant notamment d'anciens exploitants de lignes de métro automatiques .

Les trois sujets principaux à clarifier étaient :

- La bonne connaissance et l'acceptation par les parties prenantes des impacts que ces investissements vont générer dans la commune de Champigny ;
- L'impact en termes de qualité de service et de fréquence de desserte des territoires ;
- La robustesse de l'exploitation.

Cette phase de concertation a permis aux différentes parties prenantes de prendre connaissance des sujets et des difficultés, notamment le fait qu'Île-de France Mobilités ne puisse pas arrêter le schéma d'exploitation plus de 2 ans avant la mise en service.

Par ailleurs, cette concertation a fait émerger des craintes des territoires de ne pas voir la ligne 15 Est réalisée dans son intégralité et selon le calendrier attendu.

Le conseil de Surveillance a pris connaissance de l'ensemble de ces éléments, des différentes expressions des élus des territoires concernés, du rapport du garant et des préconisations des experts.

Le conseil de surveillance retient la proposition du directoire de poursuivre la réalisation de la ligne 15 Est en intégrant dans son programme d'investissement la réalisation de l'ensemble des infrastructures nécessaires à l'interopérabilité.

Il attire par ailleurs l'attention d'Île-de-France Mobilités sur les analyses des experts notamment quant à la nécessité d'attendre un retour d'expérience suffisant avant de mettre en œuvre un dispositif d'exploitation qui soulève encore de nombreuses questions.

Contacts presse:

Société du Grand Paris : Jérémy Huppenoire - jhuppenoire.quai3@societedugrandparis.fr - 06 34 47 16 18

Guy-Arnaud Behiri - gbehiri.quai3@societedugrandparis.fr - 06 98 82 79 40

Allotissement des lignes 15 Est et 15 Ouest

Le directoire a confirmé au conseil de surveillance que la séquence retenue pour lesancements des marchés de conception-réalisation des lignes 15 ouest et 15 est en vue de leur mise en service intégrale à l'horizon 2030 serait pont de Sèvres-La Défense, Champigny-Bobigny, La Défense-Saint Denis Pleyel puis Saint Denis Pleyel-Bobigny.

Projet Eole : déjà 1,330 milliard d'euros financés par la SGP

Dans le cadre de sa contribution financière aux opérations du plan de modernisation des réseaux de transports d'Île-de-France, la Société du Grand Paris poursuit le financement des travaux du prolongement d'Eole. Le conseil de surveillance a ainsi adopté une nouvelle convention de financement du prolongement du RER E à l'ouest d'un montant de 306 millions d'euros. Cela porte la participation de la Société du Grand Paris à 1,330 milliard d'euros sur un montant total prévu de 1,5 milliard d'euros.

À propos de la Société du Grand Paris

La Société du Grand Paris est l'entreprise publique créée par l'État dont la mission est de piloter le déploiement et le financement du Grand Paris Express. Elle assure la construction des infrastructures qui composent le réseau et acquiert, pour le compte d'Île-de-France Mobilités, les matériels roulants qui le parcourront. Futur métro du Grand Paris, le Grand Paris Express est le plus grand projet d'infrastructure et d'aménagement d'Europe. Avec 200 kilomètres de réseau, le projet prévoit la création de quatre nouvelles lignes autour de Paris, le prolongement de la ligne 14, la construction de 68 gares et l'aménagement de nouveaux quartiers autour de ces futurs pôles urbains.

Contacts presse:

Société du Grand Paris : Jérémy Huppenoire - jhuppenoire.quai3@societedugrandparis.fr - 06 34 47 16 18

Guy-Arnaud Behiri - gbehiri.quai3@societedugrandparis.fr - 06 98 82 79 40